



## Règlement du jeu concours Bare Minerals

### Article 1 ORGANISATION DU JEU CONCOURS

La société **G&R**, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 788 810 992, dont le siège social est sis 7, boulevard Flandrin, 75116 Paris, organise une loterie publicitaire à laquelle les participants peuvent jouer pour tenter de gagner un certain nombre de lots (ci-après désigné le « **Jeu Concours** »).

Le Jeu Concours aura pour but de promouvoir les produits commercialisés sous la marque « bareMinerals » par la Société BEAUTE PRESTIGE INTERNATIONAL (dont le nom commercial est SHISEIDO GROUP EMEA), inscrite au RCS de Paris sous le n°379 445 984 dont le siège social est situé 56A rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

### Article 2 CARACTERISTIQUES DU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours aura les caractéristiques suivantes :

Nom du Jeu Concours	Rosalie x Bare Minerals
Période de participation	Les participants pourront participer au Jeu Concours du 28 mai 2019 au 11 juin 2019
Lieu de la participation	Les participants peuvent participer au Jeu Concours en se rendant à l'adresse suivante : <a href="https://www.gustave-et-rosalie.com/jeu/rosalie-x-bare-minerals-jeu-concours/">https://www.gustave-et-rosalie.com/jeu/rosalie-x-bare-minerals-jeu-concours/</a>
Absence de contrepartie à la participation	La participation au Jeu Concours est gratuite (hors frais de connexion à internet) et sans obligation d'achat
Détermination des gagnants	Les gagnants du Jeu Concours seront déterminés par tirage au sort parmi tous les participants
Gain	Chaque gagnant se verra attribuer un (1) seul et unique lot
Nombre de lots à gagner	Un total de dix (10) lots sera attribué à la suite du tirage au sort
Composition des lots	Chaque lot individuel sera composé d'un (1) tube de fond de teint hydratant en stick <i>Complexion Rescue Stick</i> de la marque « bareMinerals » et de son applicateur



### Article 3 CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

---

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins seize (16) ans au jour de sa participation et résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de G&R et de la Société BEAUTE PRESTIGE INTERNATIONAL, ou de toute société affiliée, sous leur contrôle ou qui les contrôlent, ou de toute société composant le groupe auquel elles appartiennent.

Pour participer au Jeu Concours, les participants doivent :

- se rendre à l'adresse URL indiquée à l'Article 2 ;
- Remplir le formulaire qui s'y trouve des informations suivantes : *nom, prénom, adresse email et date de naissance* ;
- Déclarer avoir lu et accepter sans réserve le présent règlement en cochant la case idoine ;
- Valider leur participation au Jeu Concours en cliquant sur le bouton idoine.

Chaque participant ne pourra participer qu'une seule fois au Jeu Concours et s'engage à ne remplir qu'un seul formulaire de participation au Jeu Concours.

La participation des personnes mineures est soumise à la condition qu'elles aient obtenues l'accord préalable du titulaire de leur autorité parentale. A cet égard, G&R se réserve le droit de demander au participant mineur, à tout moment, la preuve de cet accord. Faute pour le participant mineur de pouvoir la rapporter, sa participation sera réputée irrégulière et ne pourra donner lieu à l'attribution d'aucun lot.

### Article 4 REMISE DES LOTS

---

L'annonce de leur gain aux gagnants aura lieu au plus tard 15 jours ouvrables après la clôture des participations au Jeu Concours telle qu'indiquée à l'Article 2 et interviendra par email à l'adresse indiquée par le participant dans le formulaire de participation.

G&R ne contactera que les gagnants et les participants n'ayant pas été tirés au sort ne seront pas informés de ce qu'ils ne l'ont pas été.

A réception de l'email d'annonce de gain, les gagnants disposeront d'un délai de 15 jours ouvrables pour indiquer à G&R, par retour de cet email, qu'ils acceptent leur gain ainsi que l'adresse à laquelle le lot doit leur être envoyé.

Les lots seront envoyés aux gagnants par courrier. L'adresse d'envoi des lots devra être en France Métropolitaine et les participants reconnaissent et acceptent qu'aucun lot ne sera envoyé en dehors de ce territoire.

Faute pour le gagnant de répondre à l'email d'annonce de gain dans le délai imparti ou de fournir à G&R une adresse correcte en France Métropolitaine, le gagnant perdra son droit d'obtenir son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

Les lots remis aux gagnants ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.



Dans l'hypothèse où G&R se verrait dans l'impossibilité de fournir leurs lots aux gagnants, et ce pour quelle que raison que ce soit, G&R se réserve le droit d'y substituer un lot alternatif de valeur équivalente.

## **Article 5      RESPONSABILITE**

---

G&R ne saurait être tenue responsable des dommages et préjudices qu'un gagnant pourrait subir du fait de l'utilisation du lot gagné lors du Jeu Concours.

G&R ne saurait voir sa responsabilité engagée si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

G&R ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement des lots par un transporteur, de l'indisponibilité du site Internet <https://www.gustave-et-rosalie.com>, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature qu'elle soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard, étant précisé que le transport des lots aux gagnants se fait à leurs risques et périls.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

G&R rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toute responsabilité liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseaux via le site <https://www.gustave-et-rosalie.com>.

Les participants reconnaissent et acceptent que G&R ne consent aucune garantie sur les lots, quelle qu'elle soit. En cas de défectuosité d'un lot, son gagnant pourra s'adresser au fabricant du produit identifié à l'Article 1 du présent règlement.

Les participants reconnaissent et acceptent qu'il leur est interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou d'exploiter ou de tenter de modifier ou d'exploiter les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en altérer le fonctionnement normal et attendu et/ou les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu Concours et les gagnants du Jeu Concours.

G&R se réserve le droit d'exclure du Jeu Concours et de poursuivre en justice toute personne qui tenterait de troubler son bon déroulement.

De manière générale, G&R se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains et/ou la participation de toute personne ne respectant pas en tout ou en partie le règlement.



Les participants reconnaissent et acceptent que dans l'hypothèse où le Jeu Concours aurait fait l'objet d'une fraude par un des participants, G&R se réserve le droit de l'annuler.

#### **Article 6 VERIFICATIONS PAR G&R**

---

Les participants reconnaissent et acceptent que G&R pourra procéder, à sa seule discrétion, à toute vérification qu'elle jugera utile à leur égard pour s'assurer de leur respect de l'une quelconque des stipulations du présent règlement, notamment pour identifier tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle n'ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations au Jeu Concours.

#### **Article 7 REGLEMENT DES DIFFERENDS**

---

Dans l'hypothèse où un litige viendrait à naître avec G&R dans le cadre du Jeu Concours, tout participant dispose de la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont G&R relève et dont les coordonnées sont les suivantes : **[coordonnées du médiateur de la consommation]**.